



Ville
d'Antoing

Tél : 069/33.29.11
Fax : 069/33.29.06
antoing@antoing.net
www.antoing.net

ENQUETE PUBLIQUE

Du 24 juillet 2019 au 16 septembre 2019

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne la demande d'**E-NosVents S.A.**, dont les bureaux se trouvent Quai Saint-Brice, 35 à 7500 TOURNAI, en vue d'obtenir le **permis unique** de classe 1 pour un bien situé à GAURAIN-RAMECROIX/FONTENOY relatif à « **La construction et exploitation de 4 éoliennes d'une puissance nominale de 3,4 MW MAX, d'une cabine de tête, l'aménagement de chemins d'accès et la pose de câbles électrique** ».

La demande rentre sous le champ d'application de l'article D. IV.22, 3° et 7° k du CODT (le parc éolien porte sur 2 communes, constructions ou équipements destinés aux activités à finalité d'intérêt général, énergie renouvelable).

Dès lors, conformément à l'article 81 §2 alinéa 3 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement modifié par l'article 110 du décret-programme du 03 février 2005, le Fonctionnaire délégué et le Fonctionnaire technique sont compétents pour statuer sur la présente demande.

La demande nécessite dérogation au plan de secteur (la zone d'aménagement communal concerté à caractère économique non mis en œuvre) conformément aux articles D.IV.6, D.IV.11 et DIV13 du CODT.

La présente enquête publique fait suite à la production par le demandeur de plans modificatifs et d'un complément corolaire d'étude d'incidences sollicités par l'autorité compétente pour la raison suivante :

« [...] *Considérant en effet que l'administration ne dispose pas d'une vision globale suffisamment nette de l'ensemble des incidences cumulées inhérentes aux deux projets concurrents, en fonction des alternatives acceptables de la localisation des éoliennes et nécessitant éventuellement le déplacement de l'une ou l'autre machine (éoliennes n°2 et n°3 du projet E-NosVents ou éolienne du projet ATJ), afin de conduire à un projet global qui optimise le potentiel énergétique de la zone tout en réduisant autant que faire se peut les incidences sur l'homme et l'environnement ;*
Considérant que, pour ces raisons, l'autorité compétente estime qu'il faut renvoyer chaque promoteur à sa copie, en vue de présenter une alternative commune dont les incidences sur l'homme et l'environnement sont parfaitement appréhendables par tout un chacun, pour une configuration de parc qui rencontre les obligations du DNF et qui respecte les droits des tiers ; [...]

Il s'avère que suite à l'analyse de la situation par le demandeur, celui-ci décide de fournir des plans qui sont identiques à ceux initialement fournis, tandis que le complément corolaire d'étude d'incidences sur l'environnement se résume à un complément d'information qui conforte la configuration du parc précédemment proposée, en éclairant sa situation, tant en termes d'incidences qu'en termes de productible et d'exploitation optimale du potentiel venteux de la zone, vis-à-vis du projet concurrent et incompatible d'une éolienne de la société ATJ.

DATE D'AFFICHAGE DE LA DEMANDE	DATE D'OUVERTURE DE L'ENQUETE	LIEU, DATE ET HEURE DE CLOTURE DE L'ENQUETE	LES OBSERVATIONS ECRITES PEUVENT ETRE ADRESSEES :
Le 5 juillet 2019	<p>Le 24 juillet 2019</p> <p>Enquête suspendue : le 24 juillet 2019</p> <p>Reprise des délais : le 16 août 2019</p> <p><i>(Suspension des délais d'enquête entre 16 juillet 2018 et le 15 août 2019 INCLUS)</i></p>	<p>Lieu : Centre administratif Antoing</p> <p>Date de clôture : 16 septembre 2019</p> <p>Heure de clôture : 10h00</p>	<p>Par courrier ordinaire : Chemin St Druon, 1 7640 Antoing ou Par courrier électronique : antoing@antoing.net</p>

Le bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée. Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service, au Centre administratif, service urbanisme : du 16/08 au 30/08 : du lundi au vendredi de 8h à 12h30. Après le 31/08 : du lundi au vendredi de 9h à 12h, le mercredi de 13h30 à 16h30 et le samedi de 10h à 11h00 (le samedi uniquement sur rendez-vous à prendre minimum 24 h à l'avance au 069/ 33 29 17)

Tout personne intéressée peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête. Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par par l'agent communal délégué à cet effet (069/33 29 17)

Le courrier ou le courrier électronique portera la mention : **2018-01-PU**

Toute personne intéressée peut obtenir des explications sur le projet auprès :

- * du demandeur: E-Nos Vents : info@e-nosvents.be
- * de l'auteur de l'étude d'incidences : CSD Ingénieurs Conseils sa : 081/43.40.76.
- * du fonctionnaire technique : Service Publique de Wallonie DGO3-DPA : 065/32.82.00
- * du fonctionnaire délégué : Service Publique de Wallonie DGO4 : 065/32.80.11

Le directeur général,

Le bourgmestre,
Par délégation,
L'échevin de l'urbanisme,

(S) P. DETOURNAY

(S) G. DUDANT